

Document d'Informations Clés (DIC)

OBJET

Ce document fournit aux investisseurs les informations clés concernant ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à (i) comprendre en quoi consiste le produit (ii) mesurer quels risques, coûts, gains potentiels et pertes sont liés à ce produit et (iii) vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Classe de parts C d'EdR Private Equity Select Access Fund III S.A., SICAV-RAIF, Trajan 2 Sub-Fund (le "Fond Nourricier")

Le Fonds Nourricier est un compartiment de EdR Private Equity Select Access Fund III S.A., SICAV-RAIF, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Concepteur du PRIIP :	Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.	Numéro unique du Produit:	LU2851525696
Adresse :	4, rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg	Pour plus d'informations merci de contacter la Société de Gestion :	Tel +352 26 74 22 1 www.cbrm.lu

Autorité compétente du concepteur du PRIIP: Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le 04/04/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le fonds est un compartiment d'EdR Private Equity Select Access Fund III S.A., SICAV-RAIF une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds est un fonds d'investissement alternatif, au sens de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "DGFI"), telle que transposée au Grand-Duché de Luxembourg par la loi du 12 Juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi GFIA"), telle que modifiée. Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A. (le "GFIA") s'est vu confier les activités de gestion de portefeuille et du risque du Fonds.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds Nourricier est d'investir dans le fonds maître dénommé Edmond de Rothschild Private Equity Trajan II, constitué sous la forme d'un FPCI (le "Fonds"). La politique d'investissement et l'objectif d'investissement du Fonds Nourricier est donc directement liée à celle du Fonds. L'objectif principal du Fonds est de créer un portefeuille d'investissements diversifié et équilibré.

Le Fonds investira principalement, par des prises de participations minoritaires ou majoritaires, dans des petites et moyennes entreprises (TPE, PME ou ETI) dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché d'instruments financiers dans le but d'adresser des problématiques de transmission capitalistique et/ou managériale.

Le Fonds investira principalement en titres de capital et en titres donnant accès au capital, ainsi que sous forme d'avances en comptes courants, dans des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers. Le Fonds pourra également investir, dans les conditions prévues par le règlement qui lui est applicable, dans des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers et dès lors que ces sociétés sont associées à des projets de développement spécifique des sociétés cibles ou visent un retrait de la cote de valeurs cotées.

Le Fonds s'interdit d'investir dans tout autre fonds de capital-investissement ou autre organisme de placement collectif prévoyant une commission de gestion et/ou un *carried interest* étant précisé que le Fonds pourra investir dans des organismes

INVESTISSEURS DE DETAIL CIBLES

Le Fonds Nourricier est commercialisable uniquement auprès d'investisseurs qualifiés qui ont la capacité financière et la volonté d'accepter les risques et la faible liquidité inhérente à un investissement dans le Fonds Nourricier et qui ne requièrent pas la disponibilité de leur investissement. Ces investisseurs doivent avoir suffisamment d'expérience et/ou de connaissance théorique des fonds de Private Equity, être désireux d'investir dans un investissement fermé, capables d'assumer la perte de la totalité de leur investissement et avoir un horizon d'investissement à long terme.

DUREE

Le Fonds Nourricier est constitué pour une durée correspondant à la durée du Fonds, soit une durée de dix (10) ans à compter de son premier jour de souscription. Si la durée du Fonds est prorogée, la durée du Fonds Nourricier sera automatiquement prolongée pour la même période de prolongation. Conformément au règlement du Fonds, la durée peut être prorogée à l'initiative de la Société de Gestion sur proposition du conseiller en investissement du Fonds, pour deux périodes supplémentaires d'un (1) an chacune à sa seule discrétion.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques



L'indicateur de risques est déterminé selon les hypothèses suivantes : (i) détention du produit pendant 10 ans, (ii) pas de retour sur investissement de manière anticipée et (iii) pas de liquidité du produit pendant cette période sans une décote significative, impactant fortement le retour sur investissement.

← Risque plus faible Risque plus fort →

L'indicateur synthétique de risques détermine le niveau de risque du produit comparé à d'autres produits. Il montre dans quelle mesure le produit est sujet à perdre de sa valeur suite à des mouvements de marchés ou en raison de notre incapacité à vous payer. Ce produit a été classé 6 sur 7 : cela correspond à la seconde catégorie de risque la plus élevée.

Des changements dans les lois et traités fiscaux peuvent affecter négativement les retombées financières de votre investissement. Ce produit ne comprend aucune protection contre les mauvaises performances du marché de telle sorte que vous êtes susceptible de perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Si le Fonds Nourricier est incapable de payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Perte maximale possible de capital investi - Scénarios de Performance

Investissement € 10.000		10 ans (période de détention recommandée)
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 8,410
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	-4.92%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 15,264
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	12.86%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 19,086
	Rendement annuel moyen ¹ (%)	20.17%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10.000². Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention du présent produit d'investissement.

Ces montants n'incluent pas les potentielles pénalités d'une sortie prématurée. Ils ne tiennent également pas compte de votre charge d'impôt personnelle. Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de EUR 10 000 et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur. La personne vous vendant ou vous consultant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

QUE SE PASSE T'IL SI LE FONDS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les pertes ne sont pas couvertes par le régime de garantie des dépôts bancaires. De plus, Edmond de Rothschild (France), en sa qualité de banque dépositaire du Fonds Nourricier, responsable de la bonne garde des actifs du Fonds Nourricier (le «Dépositaire»), présente un risque de défaut potentiel. Toutefois, ce risque de défaut est limité en raison des règles énoncées dans l'ordonnance n°2013-676 et le décret n°2013 687 du 25 juillet 2013, transposant en droit français la directive AIFM du 8 juin 2011, et dans le Règlement Délégué (UE) 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012, qui imposent une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds Nourricier. Le Dépositaire est responsable envers le Fonds Nourricier et les investisseurs du Fonds Nourricier de la perte d'un instrument financier conservé par lui ou par l'un de ses délégués, à moins que le Dépositaire ne puisse démontrer que la perte est due à un événement extérieur et indépendant d'un contrôle satisfaisant de sa part. Pour toute autre perte et conformément à l'ordonnance n°2013-676 et tous les autres textes applicables en la matière, le Dépositaire est tenu responsable en cas de négligence ou de manquement à ses obligations.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants présentés ici sont les coûts cumulés (i) du produit lui-même et (ii) du Fonds Maître. Pour écarter tout doute, les coûts de transactions de portefeuille affichés ci-dessous sont les coûts induits par le Fonds Maître. Aucun coût de transaction n'est facturé au niveau du Fonds.

Ces montants n'incluent pas les potentielles pénalités d'une sortie prématurée. Ils ne tiennent également pas compte de votre charge d'impôt personnelle. Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de EUR 10 000 et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur. La personne vous vendant ou vous consultant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

Investissement € 10.000

Coûts totaux

Impact annuel des coûts sur le rendement

Sortie après 10 ans

€ 3,166

7.45%

¹ Le taux net de rendement interne (« TRI net ») pour l'investisseur est une méthode de calcul des rendements utilisée dans le capital investissement pour comparer la profitabilité d'un investissement et correspond à un taux de rendement annuel. Le pourcentage de rendement pour les investisseurs est déterminé selon le montant et la date de chaque appel de Fonds et chaque distribution du Fonds. Le terme « net » reflète l'impact des coûts sur la performance des investissements du Fonds.

² Cette somme est considérée comme étant votre engagement maximal dans le Fonds, appelé tout au long de la vie du produit, et tenant compte des distributions futures réalisées par le Fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement prévue dans les statuts du Fonds selon les différentes catégories de coûts.

%			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.00%	Montant maximum prélevé lors de différentes distributions et à l'échéance du Fonds
	Coûts de sortie	0.00%	Montant maximum prélevé lors de différentes distributions et à l'échéance du Fonds
Coûts récurrents	Coûts de transaction & d'abandon sur le portefeuille	0.11%	Frais éventuellement encourus lors des investissements et désinvestissements du Fonds
	Autres coûts récurrents	5.28%	Frais encourus périodiquement pour gérer le Fonds et ses investissements
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0.00%	Non applicable
	Commission d'intéressement	2.01%	Part des distributions due aux investisseurs spéciaux correspondant à 20% des distributions cumulées dues aux investisseurs en vertu de l'article 11.1 des statuts du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER LE PRODUIT ET PUIS-JE EFFECTUER UN RACHAT ANTICIPE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ans

Le Fonds Nourricier est un fonds fermé, ce qui signifie que les parts ne peuvent pas être rachetées aux investisseurs avant la liquidation du Fonds Nourricier à compter de la date du dernier jour de souscription du Fonds Nourricier, sauf les cas de dissolution anticipée, tel que décrit avec plus de détails sous la rubrique « Durée ».

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez nous contacter par courrier postal, email ou fax.

Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A.
 4, rue Robert Stumper
 L-2557 Luxembourg
 Grand-Duché de Luxembourg
 www.cbrm.lu
 Tel.: +352 26 74 22 1
 Fax: +352 26 74 22 99
 E-mail: cbrm@edr.com

Les réclamations doivent être adressées par écrit à la personne en charge des réclamations (par courrier postal, email ou fax).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations contenues dans ce DIC sont complémentaires des statuts du Fonds Nourricier, qui doivent être communiqués aux investisseurs avant leur souscription et acceptés par ceux-ci. Des informations complémentaires peuvent être obtenues gratuitement. Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par le mémorandum de placement confidentiel et le contrat social du Fonds Maître, qui seront communiqués aux investisseurs de détail avant leur souscription. Par ailleurs, le dernier rapport annuel et la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) du Fonds ainsi que des renseignements sur la performance historique du fonds lui seront également fournis avant souscription, si applicable, comme en dispose l'article 21 de la Loi GFIA. D'autres documents d'information peuvent être obtenus gratuitement de la part du concepteur du PRIIP. Une version papier et gratuite du DIC est disponible sur demande auprès du concepteur du PRIIP auprès de la Société de Gestion.